

(4)
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Environ 56 francs.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent bled. & bois une buche portée par les enfants

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

De la Commune, des Pauvres, & des pères de famille.

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Rien.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

Rien.

c. Fondations?

Rien.

d. Caisses communales?

Rien.

e. Biens d'église?

Rien.

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

Les pères de famille payent en franc & demi soit la valeur en graine ou autres choses.

g. De biens-fonds?

Rien.

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Le montant d'environ trois francs & six sols provenant de plusieurs petits capitaux de personnes définites qui ont donné à l'école

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

A Antagne le 20. Mars 1799. Jean Samuel Bernet.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

St. Triphon

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Dependant de la Commune d'Olton

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse & de l'Agence d'Olton

d. District

District d'Agile

e. Canton

Canton Sémur

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a point de Maisons isolées qui soient du ressort de cette école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a que lui seul

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

33 Enfants

75 / 38

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les écoles voisines qui sont à une lieue en circonférence sont

a. Leurs noms.

Bey Aigle Antagne & Olton

b. Leurs distances réciproques.

Il y a de l'école de St. Tripson à Bey un à Aigle une lieue à Antagne trois quarts d'heure Environ demi lieue jusqu'à Olton

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

à lire, le Catechisme d'Ostervald à l'écriture, & l'arithmétique, le chant des

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école deux fois par jours de la St. Martin jusqu'à Pâques & dès là chaque Dimanche matin il y a les Vacances des moijons & des Vandanges

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

L. A. B. C. Le Nouveau Testament & le Catechisme d'Ostervald. Retouche

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Ils sont donnés par le Pasteur de la qui y a inspection avec le Conseiller du

9°. Durée de l'école chaque jour?

Des 8 heures du matin jusqu'à Midy & dès une heure jusqu'à quatre heures

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils sont distribués selon leur sexe leur leur savoir & leur diligence

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Les Paysans du Village quand au Regent actuel.

b. D'où est-il?

D'Olton

c. Son nom

Abraham Samuël Orvet

(3)

d. Son âge.

59 ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

5 Enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Cette année seulement audit Village

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a Régenté quelques tems à Olton

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Faiseur de peigne & Tisserand

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

33 tant garçons que filles

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

Le même nombre

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y en a point

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

point

b. Quelle en est la valeur?

Il n'y en a point

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

chaque Enfant paye 3 francs par année

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Il n'y en a point

15°. Bâtiment de l'école.

Les Ressortissans fournissent une chambre

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*En argent 8 francs
En bois chaque enfant en porte une bûche
par jours depuis la St Martin jusqu'à Pâques*

*Le Rectorat de la Commune d'Olton fournit
à la Rectorat des penures de la Commune d'Olton
4 francs par année*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

*Olton, grand village, ou il ya deux églises, l'une p.^o
les petits, & l'autre pour ceux qui sont plus avancés*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Chef lieu de la Commune d'Olton.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse et de l'agence d'Olton.

d. District

D'origine

e. Canton

du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Il n'y a point de maison isolées qui soient du
ressort de cette école*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Au ressort de l'école d'Olton, appartient le hameau
de Verchies.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Verchies est éloigné d'une petite demy lieue d'Olton.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Il y a actuellement dans le catalogue, Quarante-
deux garçons et trente huit filles.*